

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOULOGNE SUR MER - 6202 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 01/07/2025 - 4526 - 2023 B 01036 - 754 037 299 - A.C.S

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
(2025)
Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012024 et clos le 31122024		Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ Si PME innovante ☐		Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐	
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société		Adresse du siège social	
SARL A.C.S			
SIRET 75403729900049			
Adresse du principal établissement		Ancienne adresse en cas de changement	
39 Rue Pont de L'Arches			
62600 BERCK			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		SIRET	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées	Travaux de menuiserie métallique		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 0		Bénéfice imposable à 15% 	Déficit 6 520
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10% 			
2. Plus-values			
PV à long terme imposables à 15% 	PV à long terme imposables à 19% 	PV exonérées (art. 238 quindecies) 	
Autres PV imposables à 19% 	PV à long terme imposables à 0% 		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art. 44 octies A ☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐
France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A ☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐		Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐	Autres dispositifs ☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) 	Plus-values exonérées relevant du taux de 15% 	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W du CGI ☐			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5% 			
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI		Si oui, indication du logiciel utilisé ComptabiliteExpert	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
ADCG 104 rue de Valenciennes 59230 SAINT-AMAND-LES-EAUX Tél : 03 27 26 97 60			
OGA/OMGA ☐ Visiteur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant :	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du visiteur ou certificateur conventionné :		Date : 14052025 Lieu : BERCK	
		Qualité et nom du signataire : RIGUEL MAXIME	
N° d'agrément : 		Signature : GERANT	
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :			

**X CERTIFIÉ CONFORME
PAR LE GÉRANT.**



Désignation de l'entreprise		SARL A.C.S		39 Rue Pont de L'Arches		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise				62600 BERCK			
SIRET		7 5 4 0 3 7 2 9 9 0 0 0 4 9		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		31122024	
				Exercice N-1 clos le		31122023	
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF							
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	67 529	030	53 009	14 520	15 825
	Immobilisations financières* (1)	040	200	042		200	1 700
	Total I (5)	044	67 729	048	53 009	14 720	17 525
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060	64 420	062		64 420
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	111	070		111	5 474
		072	1 523	074		1 523	6 889
	Valeurs mobilières de placement	080	16	082		16	16
	Disponibilités	084	47 904	086		47 904	48 748
	Charges constatées d'avance *	092	1 187	094		1 187	1 438
	Total II	096	115 161	098		115 161	126 470
	Total général (I + II)	110	182 891	112	53 009	129 881	143 995
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		2 000		2 000	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		2 046		2 046	
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134		98 811		133 522	
	Résultat de l'exercice	136		(4 555)		(34 711)	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
Total I	142		98 302		102 857		
Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		25		25	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		5 671		9 295	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 2 971)	172		21 083		31 759	
	Comptes courants d'associés	173		59		59	
	Autres dettes	175		4 741			
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176		31 580		41 138		
Total général (I + II + III)	180		129 881		143 995		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	200	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	4 371	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SARL A.C.S

2033B - Divers à déduire
au 31/12/2024

Libellé	Montant
ABANDON REDRESSEMENT URSSAF	1 965
Totalisation	1 965

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2025

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0

(1)

Néant ☒

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET

75403729900049

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A.C.S

ADRESSE (voie) 39 Rue Pont de L'Arches

CODE POSTAL 62600

VILLE

BERCK

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SARL A.C.S										Néant ☐ *	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *											
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice											
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	5 742	442	2 900	444		446	8 642												
	Installations générales, agencements divers	450	34 082	452	1 471	454	1 501	456	34 052												
	Matériel de transport	460	23 490	462		464		466	23 490												
	Autres immobilisations corporelles	470	1 346	472		474		476	1 346												
Immobilisations financières		480	1 700	482		484	1 500	486	200												
TOTAL		490	66 360	492	4 371	494	3 001	496	67 729												
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	4 643	532	716	534		536	5 360												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	32 328	542	261	544	1 501	546	31 088												
	Matériel de transport	550	10 518	552	4 698	554		556	15 216												
	Autres immobilisations corporelles	560	1 346	562		564		566	1 346												
TOTAL		570	48 835	572	5 676	574	1 501	576	53 009												
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	Cf. état 2033C-Détail														
		6	7	8	9	10															
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5	1 501	1 501																			
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	1 501	580	1 501	582	584	586	581	587	589											
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾					579	Régularisations	590	583	594	595											
TOTAL							596	585	597	599											

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

SARL A.C.S

2033C - Détail du cadre III, plus & moins values au 31/12/2024

Nature des immobilisations cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	court terme	Plus ou moins-values		
						long terme 19%	long terme 15% ou 12,	long terme 0%
COMPTOIR RETIF	1 501	1 501						
Totalisation	1 501	1 501						

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A.C.S

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
	Dotations		Reprises		
Fonds commercial	681		683		
Autres Immob. incorp.	700		705		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710		715		2
Constructions	720		725		3
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5
Matériel de transport	750		755		6
Autres immobilisations corporelles	760		765		7
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982 42 741
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés			983
Déficits reportables			984 42 741
Déficits de l'exercice			860 6 520
Total des déficits restant à reporter			870 49 261

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374 43 043
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378 9 928
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2033-E 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A.C.S		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01012024		et clos le : 31122024	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376	2	
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	237 883	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	2 055	
TOTAL 1	106	239 938	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	2 697	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111	514	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	3 211	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	52 134	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	94 065	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	905	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	147 104	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137
			96 045
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	96 045
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	239 938	
Effectifs au sens de la CVAE	023	2	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	01/01/2024	160 31/12/2024
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186		

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ 1/2 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 75403729900049

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A.C.S

ADRESSE (voie) 39 Rue Pont de L'Arches

CODE POSTAL 62600 VILLE BERCK

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTALISATION	905	3	TOTALISATION	906	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) ☒ MME Nom de famille LADRIERE Prénom(s) NADEGE
Nom d'usage % de détention 25,00 Nb de parts ou actions 25
Naissance : Date 13021988 N° département 59 Commune VALENCIENNES Pays FRANCE
Adresse : N° 26 Voie AVENUE FRANCOIS MITTERRAND
Code postal 59494 Commune PETITE FORET Pays FRANCE

Titre (2) ☒ M Nom de famille RIGUEL Prénom(s) MARCEL
Nom d'usage % de détention 25,00 Nb de parts ou actions 25
Naissance : Date 30041955 N° département 59 Commune VALENCIENNES Pays FRANCE
Adresse : N° 11 Voie RUE ROMAIN ROLAND
Code postal 59494 Commune PETITE FORET Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE D'APPROBATION DES COMPTES

SARL " A.C.S. "

Capital social de 2000 €,

~~39-rue-du-pont-de-l'arche-62600-Berck~~

RCS Boulogne-sur-Mer n° : 754 037 299 00049

Code APE : 4332B

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés

Du 19.06.2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le jeudi 19 juin, À 18 heures.

Les associés de la SARL « A.C.S. »

Au capital de 2000 euros, réparti en 100 parts de 20 euros chacune,

Siège social 39 rue du pont de l'arche 62600 Berck

RCS Boulogne-sur-Mer N° 754 037 299 00049 Code APE : 4332B, se sont réunis audit siège.

L'assemblée est présidée par Monsieur RIGUEL Maxime, en qualité de gérant associé.

Sont présents :

- Monsieur RIGUEL Maxime, né le 29 mai 1981 à Valenciennes, de nationalité Française, demeurant au 20 rue des Cronquelets 62170 Saint Josse, propriétaire de 50 parts sociales sur les 100 parts de la SARL
- Madame LADRIERE Nadège, née le 13 février 1988 à Valenciennes, de nationalité Française, demeurant au 20 rue des Cronquelets 62170 Saint Josse, propriétaire de 25 parts sociales sur les 100 parts de la SARL
- Monsieur RIGUEL Marcel, né le 30 avril 1955 à Valenciennes, de nationalité Française, demeurant au 11 rue Romain Roland 59494 Petite Forêt, propriétaire de 25 parts sociales sur les 100 parts de la SARL

Soit au total les associés présents, totalisant 100 parts sur les 100 du capital.

- Représentant l'unanimité des actions, l'assemblée est habilitée à prendre les décisions extraordinaires pour lesquelles cette majorité est requise par l'article des statuts.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- **Approbation des comptes de clôture au 31.12.2024 de la SARL.**
- **Quitus et décharge donnés à Monsieur RIGUEL Maxime en tant que gérante, pour l'exercice 2024**

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société ;
- les comptes de résultats et annexe ;
- Le bilan annuel
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- le rapport de gestion ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée des associés, après avoir pris lecture du rapport de gestion, des comptes de résultats et du bilan avoir pris connaissance des comptes définitifs arrêtés le 31.12.2024, présentant **un résultat d'exploitation de - 4 138 €, un résultat comptable de - 4 555 € et un résultat fiscal de - 6 520 €,** approuve lesdits comptes.

AFFECTATION DES RESULTATS

L'affectation des résultats, conforme à la loi et aux statuts, est la suivante :

Le résultat de **- 4 555 €** est affecté ainsi : **en report à nouveau**

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

La rémunération nette du gérant pour cet exercice est de 32 920 €.
Les charges sociales sont à jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées, l'assemblée donne quitus au gérant Monsieur RIGUEL Maxime pour sa gestion durant l'exercice 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur RIGUEL Maxime pour accomplir les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le gérant.

Le gérant
Mr RIGUEL Maxime



RAPPORT DE GESTION **DE LA GERANCE**

SARL " A.C.S. "

Capital social de 2000 €,

39-rue-du-pont-de-l'arche-62600-Berck

RCS Boulogne-sur-Mer n° : 754 037 299 00049

Code APE : 4332B

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés

Du 19.06.2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le jeudi 19 juin, À 18 heures.

Les associés de la SARL « A.C.S. »

Au capital de 2000 euros, réparti en 100 parts de 20 euros chacune,

Siège social 39 rue du pont de l'arche 62600 Berck

RCS Boulogne-sur-Mer N° 754 037 299 00049 Code APE : 4332B, se sont réunis audit siège.

L'assemblée est présidée par Monsieur RIGUEL Maxime, en qualité de gérant associé.

Sont présents :

- Monsieur RIGUEL Maxime, né le 29 mai 1981 à Valenciennes, de nationalité Française, demeurant au 20 rue des Cronquelets 62170 Saint Josse, propriétaire de 50 parts sociales sur les 100 parts de la SARL
- Madame LADRIERE Nadège, née le 13 février 1988 à Valenciennes, de nationalité Française, demeurant au 20 rue des Cronquelets 62170 Saint Josse, propriétaire de 25 parts sociales sur les 100 parts de la SARL
- Monsieur RIGUEL Marcel, né le 30 avril 1955 à Valenciennes, de nationalité Française, demeurant au 11 rue Romain Roland 59494 Petite Forêt, propriétaire de 25 parts sociales sur les 100 parts de la SARL

Soit au total les associés présents, totalisant 100 parts sur les 100 du capital.

- Représentant l'unanimité des actions, l'assemblée est habilitée à prendre les décisions extraordinaires pour lesquelles cette majorité est requise par l'article des statuts.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- **Etablissement du rapport de gestion et approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2024.**

1) SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

Le chiffre d'affaires net hors taxes réalisé s'est élevé à 204 277 €, le résultat de l'exercice se traduit par un résultat d'exploitation de - 4 138 €, un résultat comptable de - 4 555 € et un résultat fiscal de - 6 520 €,

Le compte fait apparaître pour les principaux postes :

- Total des produits d'exploitation :	242 634 €
- Total des charges d'exploitation :	246 772 €
- Total des produits financiers :	0 €
- Total des charges exceptionnelles :	0 €
- Total des produits exceptionnels :	1 965 €
- Total des charges financières :	2 383 €

Impôts sur les Bénéfices : 0 €

A la clôture de l'exercice, l'actif immobilisé s'élevait à 67 729 €

2) ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Aucune activité n'a été exercée dans ce domaine

3) EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

En date du 06.10.2023 la société a transféré son siège social à Berck

4) EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE

Un exercice avec une légère diminution du CA; et un résultat encore déficitaire dû en partie au transfert du siège et au temps nécessaire pour refaire une nouvelle clientèle !

Les coûts fixes et le prix des matières premières ont augmentés fortement, ce qui nous a aussi fortement impacté

Une politique commerciale et publicitaire plus agressive nous permettra de reconquérir les clients et de faire face à la concurrence dans notre secteur d'activité !

5) CONVENTION VISEE A L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DU COMMERCE

En application des dispositions de l'art. L.223-19 du Code du Commerce et de l'art.42-2 du décret du 23 mars 1967, il convient de relater les conventions qui devront être portées sur le registre des décisions des associés, en annexe au procès-verbal :

-Aucune Convention conclue par les associés avec la société.

6) CHANGEMENT DE MODE DE PRESENTATION DES COMPTES OU DES METHODES D'EVALUATION

Aucun changement n'est à signaler.

7) AFFECTATION DES RESULTATS

L'affectation des résultats, conforme à la loi et aux statuts, est la suivante :

Le résultat de - 4 555 € est affecté ainsi :

En report à nouveau

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

Le gérant
Mr RIGUEL Maxime

